

« Mesdames, messieurs, je me présente devant vous, investi par M. le Président de la République de la même mission qu'il y a un an, presque exactement.

Je vous proposais alors une politique de redressement et de rénovation nationale et je vous disais qu'elle constituait un bloc dont on ne pouvait accepter une partie et refuser l'autre sans rendre le tout inefficace. 301 d'entre vous ont approuvé cette politique dans son ensemble, mais 205 se sont abstenus, signifiant par là, me semble-t-il, que s'ils étaient d'accord avec moi sur un grand nombre de points, en revanche ils ne pouvaient me donner leur pleine adhésion sur d'autres. Si leurs voix m'ont manqué, ce n'est pas en raison de la sévérité d'un programme économique qui assignait à la nation de grands objectifs, sans dissimuler les difficultés du chemin qui y conduit, ce n'est point parce qu'ils répugnaient à choisir une voie ardue. C'est parce qu'un problème nous divisait alors : celui de l'Indochine.

Je m'adresse à ceux qui se sont abstenus voici un an. Les événements qui sont survenus depuis ont dû rapprocher nos points de vue. Et aujourd'hui, il me semble que nous pouvons être réunis dans une volonté de paix qui traduit l'aspiration du pays.

C'est solidairement aussi que nous sommes engagés dans une négociation. Mon devoir est de vous dire dans quel état d'esprit je l'aborderai, si vous m'en chargez.

Depuis plusieurs années déjà, une paix de compromis, une paix négociée avec l'adversaire me semblait commandée par les faits, tandis qu'elle commandait, à son tour, la remise en ordre de nos finances, le redressement de notre économie et son expansion. Car cette guerre plaçait sur notre pays un insupportable fardeau.

Et voici qu'apparaît aujourd'hui une nouvelle et redoutable menace : si le conflit d'Indochine n'est pas réglé - et réglé très vite - c'est le risque de la guerre, de la guerre internationale et peut-être atomique, qu'il faut envisager.

C'est parce que je voulais une paix meilleure que je la voulais plus tôt, quand nous disposions de plus d'atouts. Mais maintenant encore, il y a des renoncements ou des abandons que la situation ne comporte pas. La France n'a pas à accepter et elle n'acceptera pas des conditions de règlements qui seraient incompatibles avec ses intérêts les plus vitaux. La France restera présente en Extrême-Orient. Ni nos alliés, ni nos adversaires ne doivent conserver le moindre doute sur le sens de notre détermination.

Une négociation est engagée à Genève, en liaison avec nos alliés et avec les Etats associés. Le gouvernement que je constituerai, si vous en décidez ainsi, la poursuivra, animé par une volonté constante de paix, mais également décidé, pour sauvegarder nos intérêts et parvenir à une conclusion honorable, à faire sentir le poids des atouts que la France possède toujours : l'implantation de nos forces matérielles et morales dans des territoires étendus ; l'intérêt de nos alliés et leur appui ; et enfin la valeur et l'héroïsme de nos soldats qui sont l'élément essentiel sur lequel la France compte avant tout ; je le dis bien haut en leur rendant un hommage solennel par l'évocation de la gloire douloureuse de Diên Biên Phu et de tant de sacrifices consentis dans d'obscurs comme dans d'illustres combats. C'est pourquoi la sécurité du corps expéditionnaire ainsi que le maintien de sa force est un devoir impérieux auquel ni le gouvernement ni le parlement failliront.

C'est pourquoi aucune mesure ne sera négligée qui s'avérerait nécessaire à cette fin.

C'est pourquoi enfin celui qui est devant vous, et dont le sentiment sur le problème de l'Indochine n'a pas varié, fait appel, pour le soutenir, à une majorité constituée par des hommes qui n'ont jamais directement ou indirectement épousé la cause de ceux qui nous combattent, d'hommes qui, en conséquence, peuvent revendiquer la confiance de nos soldats et négocier en toute indépendance avec l'adversaire.

J'ai étudié le dossier longuement et avec gravité. J'ai consulté les experts militaires et diplomatiques les plus qualifiés. Ma conviction en a été confirmée qu'un règlement pacifique du conflit est possible. Il faut donc que le « cessez-le-feu » intervienne rapidement. Le gouvernement que je constituerai se fixera - et il fixera à nos adversaires - un délai de quatre semaines pour y parvenir. Nous sommes aujourd'hui le 17 juin. Je me présenterai devant vous le 20 juillet et je vous rendrai compte des résultats obtenus. Si aucune solution satisfaisante n'a pu aboutir à cette date, vous serez libérés du contrat qui nous aura liés et mon gouvernement remettra sa démission à M. le Président de la République.

Il va de soi que, dans l'intervalle - je veux dire dès maintenant - seront prises toutes les mesures militaires nécessaires aussi bien pour faire face aux besoins immédiats que pour mettre le gouvernement qui succéderait au mien en état de poursuivre le combat si, par malheur, il avait à le faire. Au cas où certaines de ces mesures exigeraient une décision parlementaire, elles vous seraient proposées.

Mon objectif est donc la paix.

Sur le plan international, c'est en toute clarté que la France recherchera la paix.

Et je sollicite votre confiance, dans ce seul but, pour une mission sacrée qui nous est dictée par le vœu ardent de la nation toute entière.

Mesdames, messieurs, c'est dans cette perspective, ce but une fois atteint dans le délai prévu, que je me place maintenant afin de vous indiquer succinctement les étapes suivantes que mon gouvernement fixera pour son action.

Action sur l'économie d'abord. Le 20 juillet au plus tard, je vous soumettrai un programme cohérent de redressement et d'expansion destiné à assurer progressivement le relèvement des conditions de vie et l'indépendance économique du pays, le développement de notre agriculture par une politique coordonnée de la production et des débouchés, un effort accru et dynamique dans l'ordre du logement et des habitations à loyer modéré. Ce plan élargira et amplifiera tout à la fois les objectifs du plan de 18 mois amorcé par le précédent gouvernement et les moyens destinés à assurer son succès. Les propositions détaillées qui vous seront alors soumises constitueront la base d'un nouveau contrat en vertu duquel mon gouvernement disposera des pouvoirs nécessaires pour réaliser ses objectifs économiques dans le minimum de temps.

Les grandes lignes et les principes directeurs dont nous nous inspirerons, vous les connaissez d'ailleurs déjà ; je les ai décrits à cette tribune, voici un an. Qu'il me suffise de rappeler qu'une politique active de progrès économique et social est inséparable d'une politique de rigueur financière, comme le prouve l'exemple des pays d'Europe qui ont relevé au rythme le plus rapide le niveau de vie de leur peuple. C'est dans le respect de ce principe que seront appliqués les moyens de l'expansion, c'est-à-dire l'utilisation maximum, aux fins les plus productives, des ressources nationales, le plein emploi qui écarte des travailleurs la menace du chômage, qui leur assure la sécurité dans le présent et le mieux-être dans l'avenir, la large réforme fiscale dont le Parlement a déjà voté le principe et que le gouvernement pourrait être chargé de parachever par décrets.

Notre but est de refaire de la France une nation forte et prospère dont le progrès soit une promesse de justice et de bonheur à sa jeunesse impatiente.

Ce que je viens de dire s'applique, cela va de soi, aussi bien à la France métropolitaine qu'aux départements et aux territoires d'outre-mer ; dans nos deuils et nos douleurs leurs populations n'ont jamais marchandé leur fidélité ; elles sont en droit aujourd'hui de prétendre à un effort accru de solidarité de la part de la métropole.

Telle est, mesdames, messieurs, la seconde partie du plan d'action que se fixera le gouvernement que je me propose de constituer.

La paix en Indochine étant rétablie et les décisions essentielles pour le redressement de notre économie étant prises, la France devra se prononcer avec clarté sur la politique qu'elle entend suivre à l'égard d'un problème capital et longtemps différé : celui de l'Europe. Vis-à-vis de ses amis comme vis-à-vis d'elle-même, la France ne peut plus prolonger une équivoque qui porte atteinte à l'alliance occidentale.

Or, cette alliance à laquelle la France appartient en vertu d'une vocation découlant de la géographie et de l'histoire, il suffit qu'elle semble compromise pour que les pires dangers se profilent à l'horizon.

Pour lui conserver sa pleine efficacité, c'est notre devoir de la pratiquer dans un esprit de réalisme qui est aussi un esprit de loyauté. Notre règle sera de ne jamais faire de promesses que nous ne sachions pouvoir tenir, mais de tenir coûte que coûte celles que nous ferons.

La Communauté européenne de défense nous met en présence d'un des plus graves cas de conscience qui ait jamais troublé le pays. C'est un spectacle affligeant - et auquel nous ne pouvons pas nous résigner - de voir les Français profondément divisés sur une question aussi intimement liée à la sensibilité nationale. Mais n'est-il pas possible de poser avec objectivité un problème dont des facteurs affectifs obscurcissent trop souvent les données réelles ? L'une de ces données est la nécessité d'un réarmement occidental imposé par la situation internationale et qui a conduit à envisager - perspective cruelle pour tous les Français - les conditions de la participation de l'Allemagne à une organisation commune de défense.

Que la nation soit déchirée, dans un pareil moment, par la controverse passionnée qui s'est élevée sur les formes, les modalités et les institutions de cette communauté défensive, que, depuis des mois, notre pays retentisse d'une grande et douloureuse querelle et que cette querelle risque de se prolonger pendant des années encore, voilà ce à quoi un patriote ne peut consentir, voilà ce à quoi nous avons tous le devoir de mettre un terme, au nom de l'unité nationale elle-même.

Je m'adresse aux adversaires comme aux partisans de la Communauté européenne de défense pour qu'ils renoncent aux intransigeances qui, en fin de compte, ne peuvent avoir d'autre effet que d'affaiblir durablement le moral du pays et l'armature de sa défense.

Je ne peux pas croire que des hommes d'égale bonne foi entre lesquels existe sur l'essentiel un accord assez large, ne puissent se rapprocher, se réconcilier, même s'il leur est demandé, de part et d'autre, des efforts qui leur paraissent, aujourd'hui encore, difficiles.

Le gouvernement que je voudrais constituer organisera cette confrontation nécessaire, ce rapprochement que veut le pays. Il mettra en présence des hommes, des patriotes de bonne volonté et il leur demandera, pendant le bref délai durant lequel notre action sera consacrée en priorité au règlement du conflit d'Indochine, de jeter les bases d'un accord qui sera aussitôt soumis au Parlement. Et si ces consultations devaient se révéler infructueuses, c'est le gouvernement lui-même qui prendrait ses responsabilités.

Il s'agit, je l'ai dit, de définir les conditions qui, tenant compte des aspirations et des scrupules du pays, nous permettent de créer le large assentiment national qui est indispensable à tout projet de défense européenne.

De toute manière, l'Assemblée sera saisie, avant les vacances parlementaires, de propositions précises dans ce but.

Nos alliés sauront ainsi, et dès maintenant, que, dans un délai rapproché, ils auront, de la part de la France, la réponse claire et constructive qu'ils sont, depuis longtemps, en droit d'attendre d'elle.

Et le pays, aujourd'hui divisé, vous sera reconnaissant de lui avoir donné un exemple de sagesse et d'union, et d'avoir su dominer, dans une heure grave, des divergences, même profondes, dans un haut esprit de patriotisme et dans le but de sauvegarder l'intérêt suprême de la nation.

L'accomplissement des tâches qui viennent d'être énumérées doit aller de pair avec le rétablissement de la concorde et de la sécurité dans ces deux pays d'Afrique du Nord qu'endeuillent, en ce moment même, le fanatisme et le terrorisme. Le Maroc et la Tunisie auxquels la France a ouvert les voies du progrès économique, social et politique, ne doivent pas devenir, sur les flancs de nos départements algériens, des foyers d'insécurité et d'agitation ; cela, je ne l'admettrai jamais. Mais j'ajoute avec la même netteté que je ne tolérerai pas non plus d'hésitations ou de réticences dans la réalisation des promesses que nous avons faites à des populations qui ont eu foi en nous.

Nous leur avons promis de les mettre en état de gérer elles-mêmes leurs propres affaires. Nous tiendrons promesse et nous sommes prêts dans cette perspective à reprendre des dialogues, malheureusement interrompus. Je suis sûr, en effet, qu'il est possible de concilier l'existence de structures communes au sein de l'Union française avec l'exercice constamment perfectionné des institutions propres à chacun de ces deux pays.

Mesdames, messieurs, je me résume.

Le plan d'action de mon gouvernement comportera trois étapes :

1° Avant le 20 juillet, il s'efforcera d'obtenir un règlement du conflit d'Indochine.

2° A ce moment au plus tard, il vous soumettra un programme cohérent et détaillé de redressement économique et demandera des pouvoirs nécessaires pour le réaliser.

3° Enfin, et toujours avant les vacances parlementaires, il vous soumettra des propositions qui vous mettront en état de prendre vos décisions, sans nouveaux délais, sur notre politique européenne.

Il est entendu - encore une fois - que si, à l'une de ces étapes successives, je n'ai pas réussi à atteindre l'objectif fixé, mon gouvernement remettra sa démission à M. le Président de la République.

Aujourd'hui, je ne demande donc la confiance de l'Assemblée que pour un premier délai de quatre semaines qui seront consacrées à mon premier objectif : le « cessez-le-feu » indochinois.

Je vous demande une réponse claire.

Si elle est affirmative, elle implique que, durant une période qui sera brève, mais combien chargée pour le chef du gouvernement, l'Assemblée s'efforcera de ne pas alourdir sa tâche et qu'elle renoncera volontairement, pendant ce court délai, à détourner son attention, qui sera concentrée sur ses responsabilités dans une négociation décisive.

Mesdames, messieurs, je vous offre un contrat. Chacun de vous pèsera en conscience les sacrifices que je lui demande, mais aussi les chances que je peux apporter au pays. Si vous estimez - après des débats au cours desquels je comprendrai vos scrupules - que je puis être utile, que je puis contribuer au rétablissement de la paix à laquelle tout le pays aspire, si vous croyez que mon programme est conforme à l'intérêt national, vous devrez m'accorder votre appui et, plus encore, m'aider dans l'accomplissement de ma tâche. Comment refuseriez-vous de contribuer activement à la réalisation d'objectifs que, par votre vote, vous auriez reconnus vitaux et urgents ?

Mais le gouvernement sera ce que seront ses membres. Je ferai appel, si vous me chargez de le constituer, à des hommes capables de servir, à des hommes de caractère, de volonté et de foi. Je le ferai sans aucune préoccupation de dosage. Je ne m'interdis même pas - tant est vif mon désir de constituer la plus large union nationale - de demander éventuellement leur concours à des députés qui, pour des raisons respectables, n'auraient pas cru pouvoir, en première instance, m'accorder leur suffrage.

Il n'y aura pas de ces négociations interminables que nous avons connues ; je n'admettrai ni exigences ni veto. Le choix des ministres, en vertu de la constitution, appartient au président du

Conseil investi, et à lui seul. Je ne suis pas disposé à transiger sur les droits que vous m'auriez donnés par votre vote d'investiture.

Mesdames, messieurs, on m'a accusé parfois de pessimisme comme si je goûtais quelque sombre plaisir à prédire les catastrophes et à prêcher les pénitences. La sévérité de mes jugements ne reposait, en réalité, que sur un profond optimisme à l'égard des moyens de la France et des chances qui lui sont offertes. C'est parce que nous pouvons nous redresser en prenant appui sur les réalités que j'ai dénoncé les illusions.

Les difficultés et les périls ont rendu aujourd'hui chacun plus conscient des efforts à fournir ; c'est pourquoi, plus encore qu'hier, je crois à la renaissance nationale, vigoureuse et rapide.

Elle exige avant tout le rétablissement de la paix.

J'ai pleinement le sentiment des responsabilités qui m'incomberont dans une négociation, sans aucun doute difficile et ingrate. Mais je serai soutenu par la conscience des grands intérêts dont vous m'aurez chargé. Et j'aurai aussi présents à l'esprit le sacrifice des combattants, la souffrance et l'angoisse des familles, le sort des prisonniers.

Pour l'homme qui est devant vous, ce sera un émouvant honneur d'avoir contribué à tirer le pays d'une ornière sanglante ; et, pour vous, représentants du peuple, ce sera le plus beau titre d'avoir rendu à la France l'inappréciable bienfait de la paix. »

Pierre Mendès France. 17 juin 1954.